



Comment reduire un Preavis de location

Par **doudou04**, le 14/07/2013 à 10:27

[fluo]Bonjour[/fluo]

je suis locataire d'une maison , celle-ci a bouge elle est fissuree les fondations on bouger elle est humide et les murs moisisses ,je voudrai demenager mais mon preavis est de 3 mois ne pouvant pas payer deux loyer en meme temps est ce une raison pour reduire le preavis et doije faire constater l'etat et par qui ?

[fluo]Merci[/fluo]

Par **cocotte1003**, le 14/07/2013 à 20:39

Bonjour, il vous faudrait un certificat d'insalubrité mais le temps de l'obtenir vos 3 mois de préavis seront finis, cordialement